

Assurance des soins de longue durée CURA / VIVANTE

« Engagée pour ma sécurité
à long terme. »





Helsana
Engagée pour la vie.

Nul ne peut prédire l'avenir.
Une maladie ou un accident
peut bouleverser votre vie
sans prévenir.

Grâce aux assurances des
soins de longue durée VIVANTE
et CURA, vous vous couvrez au
cas où vous devriez avoir besoin
de soins à plus long terme à
la suite d'une maladie ou d'un
accident. Les forfaits journa-
liers versés vous permettront
de couvrir vos frais de soins,
d'engager une aide ménagère
ou de mieux protéger votre for-
tune épargnée. En fonction de
vos besoins individuels.




Avez-vous des questions ou souhaitez-
vous un conseil personnalisé ?

 **0844 80 81 82**
 **helsana.ch/fr/cura**
helsana.ch /fr/vivante

Notre engagement pour des clients satisfaits.






CURA

-  Contribution à l'aide ménagère ou aux frais d'EMS
-  Participation aux frais en cas de soins ambulatoires et stationnaires
-  Libre choix du de délai d'attente et du forfait journalier

CURA – Vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/cura

Forfait journalier	Choix individuel du forfait journalier : CHF 10.–, 20.–, 30.–, 40.–, 50.–, 60.–, 70.–, 80.–, 90.–, 100.–, 110.–, 120.–, 130.–, 140.–, 150.–, 200.–, 250.– ou 300.–
Délai d'attente	Délai d'attente : 180, 360, 720 ou 1080 jours
Choix des soins	Stationnaire : participation, à concurrence des indemnités journalières assurées, aux frais hôteliers. Vous bénéficiez ainsi d'un allègement financier pour les frais de logement et de repas Ambulatoire : en cas de soins à domicile, participation aux coûts de l'aide ménagère. Vous pouvez ainsi demeurer plus longtemps dans votre environnement familial
Utilisation	Le montant assuré peut uniquement être utilisé pour certaines prestations
Prime	La prime varie en fonction de l'âge : lorsque vous êtes jeune, vous payez moins que quand vous avancez en âge

VIVANTE

-  Indemnité journalière librement disponible en cas de soins de longue durée
-  Versements d'indemnités journalières à utiliser comme vous le souhaitez
-  Libre choix du forfait journalier

VIVANTE – Vos avantages en un coup d'œil helsana.ch/fr/vivante

Forfait journalier	Forfaits journaliers individuels¹ : jusqu'à CHF 40.– par jour, soit max. CHF 1200.– par mois, jusqu'à CHF 180.– par jour, soit max. CHF 5400.– par mois ¹ Les prestations sont versées selon le degré de nécessité de soins, qui doit durer selon toute probabilité au moins 6 mois et être d'au moins 25%
Délai d'attente	Aucun délai d'attente
Choix des soins	Libre choix du type de soins, ambulatoires ou stationnaires
Utilisation	Vous pouvez utiliser l'argent en toute liberté
Prime	Plus tôt vous souscrivez l'assurance, plus votre prime est avantageuse. L'échelon de prime reste inchangé pendant toute la durée de l'assurance

Groupe Helsana, Case postale, 8081 Zurich. Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA et Progrès Assurances SA.
La présente fiche de produit a un but purement informatif et ne constitue en aucun cas une offre ferme. Sous réserve de modifications.